



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé conformément à l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9), la demande ayant pour objet le changement de nom pour le suivant :
« Municipalité de Saint-Côme ».

Un avis du changement de nom de la municipalité locale a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 19 mars 2016, à la page 299.

Le changement de nom de la municipalité locale est entré en vigueur le **19 mars 2016**.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 22^e jour de MARS DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le vingt-deuxième jour de MARS DEUX MILLE SEIZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGT-DEUXIÈME jour de MARS DEUX MILLE SEIZE.

Signé


DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM